

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du mardi 12 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le douze du mois de juillet,

A la salle des Fêtes de Saint-Hippolyte à 20 heures 00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 6 juillet 2022 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Yves-Marie PARENT, Philippe CHOULET, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Nadège MOUGIN, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMAIN, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Maxime MARTIN, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Jean-Michel FEUVRIER, Guillaume NICOD, Véronique TATU, Patricia PARATTE, Karine TIROLE, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Fernande SPIELMANN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Noël SAUNIER, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Jean-Paul CLEMENT, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Françoise VIPREY donne procuration à Roland MARTIN, Sylvain LAURENT donne procuration à Guillaume NICOD, Constant CUCHE donne procuration à Régis LIGIER, Boris LOICHOT donne procuration à Noël SAUNIER

Excusés : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Patrick BERTIN, Brigitte MAIRE, Julien NAEGELEN, Céline BARTHOULOT, Sonia BOICHAT, Jean-Pierre ETEVENARD, Gérard TIROLE, Robert VETTER

Absents : Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Alexandre MONNET

MEMBRES : En exercice : 66 Présents : 46 Ayant pris part à la délibération : 50

Délibération n° : 2022-07-09	Objet : Développement économique – Engagement de l'inventaire des zones d'activités économique dans le cadre de l'article 220 de la loi Climat et Résilience
---	---

La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite *Loi Climat et résilience* demande aux EPCI, compétents en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique, d'établir un inventaire des zones situées sur leurs territoires.

Cet inventaire a pour objectif de construire un outil territorial facilitant la connaissance de l'état de zones d'activité du territoire et de leur potentiel d'optimisation (en particulier par rapport à la vacance des locaux et des terrains).

Après finalisation, celui-ci sera transmis à l'autorité compétente en matière de SCoT. Cette opération est à renouveler tous les 6 ans.

Ledit inventaire doit comporter les éléments suivants :

- Un état parcellaire des unités foncières composant la ZAE, comportant la surface de chaque unité foncière et l'identification des propriétaires,
- L'identification des occupants de la zone d'activité économique,
- Le taux de vacance de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la CFE et qui sont restées inoccupées au cours de la même période.

Dès lors, l'engagement de cette procédure par la Communauté de communes du Pays de Maïche doit être formalisé dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi, soit au plus tard le 21 août 2022 et finalisé dans un délai de deux ans.

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu l'article 220 de la même loi,

Vu l'avis favorable du bureau du 5 juillet 2022,

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire à l'UNANIMITE AUTORISE le Président à lancer l'inventaire des zones d'activité économiques de la CCPM.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 50

Voix contre : 0

Abstention : 0